

ASSURANCE MALADIE

MOIS NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

◆ MEDECINS

- Entrée en vigueur du nouveau dispositif de sage-femme référente
- Ouverture des négociations conventionnelles : rendez-vous dans une nouvelle rubrique dédiée
- Dispositif de suivi post-ALD : le médecin traitant doit faire la demande

◆ INFORMATION GENERALE

- Accessibilité des lieux de soins : l'annuaire est en phase de test

➔ **Entrée en vigueur du nouveau dispositif de sage-femme référente**

La loi du 26 avril 2021 a créé la possibilité pour les femmes enceintes de déclarer à l'Assurance Maladie le nom d'une sage-femme référente afin de renforcer la coordination des soins des patientes pendant et après leur grossesse en lien avec le médecin traitant.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➔ **Ouverture des négociations conventionnelles : rendez-vous dans une nouvelle rubrique dédiée**

Le 15 novembre a lieu la première séance de négociations conventionnelles entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et les organisations représentatives des médecins, négociations dont les grandes orientations ont été adoptées le 9 novembre par le Conseil de l'Uncam. À cette occasion, dans un objectif de transparence, l'Assurance Maladie met en une ligne sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) une rubrique dédiée permettant de retrouver l'essentiel pour s'informer sur l'avancée des discussions.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➔ **Dispositif de suivi post-ALD : le médecin traitant doit faire la demande**

Le dispositif de suivi post-affection de longue durée (post-ALD), mis en place dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale en 2010, est en vigueur depuis le 21 janvier 2011. Il concerne les patients en sortie d'ALD 30 dont l'état de santé ne requiert plus aucun traitement mais nécessite un suivi clinique et paraclinique régulier.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ **Accessibilité des lieux de soins : l'annuaire est en phase de test**

Dans l'optique d'améliorer l'accès aux soins pour les patients à besoins spécifiques, APF France handicap et le ministère de la Santé et de la prévention ont mis en ligne sur Santé.fr un annuaire ayant pour ambition de valoriser l'accessibilité des lieux d'exercice et de soins. Plus de 3 500 professionnels de santé y sont déjà inscrits.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)